

CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Qu'est-ce que le travail temporaire au Brésil?

Le travail temporaire est celui dans lequel le travailleur est embauché par une entreprise (entreprise de travail temporaire) pour fournir des services à une autre (entreprise utilisatrice).

Qui est qui?

- Le travailleur temporaire est celui qui est embauché par l'entreprise de travail temporaire, et qui fournit des services à l'entreprise emprunteuse ou utilisatrice;
- L'entreprise de travail temporaire est celle qui met ses travailleurs à disposition pour fournir des services à d'autres entreprises;
- L'entreprise ou utilisatrice est celle où le travailleur temporaire exercera ses activités.

Quand le travail est-il valable?

Les travailleurs de moins de 18 (dix-huit) ans sont interdits d'exercer les activités malsaines ; dangereux; nocturne; douloureux; nuisible à la moralité; nuisible à la fréquentation scolaire ; nuisible au développement physique, psychologique, moral et social ; ainsi que celles figurant parmi les pires formes de travail des enfants.

Durée des délais

Dans son contrat temporaire, la date limite de la prestation des services doit être expressément prévue. La durée maximale de votre contrat de travail temporaire est de 180 jours, renouvelable pour une période supplémentaire de 90 jours si les conditions qui ont motivé votre embauche demeurent.

Lorsque cette période maximale prendra fin, vous ne pourrez reprendre une activité en tant que travailleur temporaire dans la même entreprise emprunteuse (utilisatrice) qu'après un délai de 90 jours suivant la fin du contrat précédent.

Connaissez vos droits

- **Salaires:** Vous avez le droit de recevoir un salaire équivalent à celui des employés permanents de l'entreprise utilisatrice qui exercent la même fonction.
- **Journée de travail:** les heures de travail sont limitées à 8 heures par jour et 44 heures par semaine. Vous avez également droit à des heures supplémentaires, qui ne peuvent excéder deux heures par jour, rémunérées à 50 %. Des horaires de travail spéciaux prévus par la législation (comme c'est le cas pour les employés de banque, avec une journée de travail de 6 heures par jour) s'appliquent également aux travailleurs temporaires.



- **Féries:** vous avez droit à des congés payés majorés d'un tiers de votre salaire normal. Ce montant sera calculé proportionnellement à votre durée de service.
- **FGTS:** le travailleur a droit à un fonds de garantie (FGTS) de 8% de son salaire mensuel. En cas de résiliation anticipée du contrat, il a également droit à une amende de résiliation de 40 % du solde FGTS.
- **Indemnisation:** vous devez recevoir une indemnisation équivalente à 1/12 du montant perçu, en cas de licenciement sans motif valable ou de fin normale du contrat.
- **Autres droits du travail:** vous avez également droit à toutes les autres indemnités de travail perçues par les employés de l'entreprise utilisatrice qui exercent une fonction équivalente, tels qu'un 13ème salaire proportionnel, les primes de travail de nuit, l'indemnité de santé et de risque le cas échéant, en plus du repos hebdomadaire rémunéré, l'assurance contre les accidents du travail, la sécurité sociale, bons de transport et carte de travail numérique, entre autres

Employées enceintes

Une femme enceinte embauchée dans le cadre d'un contrat de travail temporaire n'a pas droit à la stabilité de l'emploi, qui s'applique de la confirmation de la grossesse jusqu'à 5 mois après l'accouchement.

Pour en savoir plus

Au Brésil, il existe la loi sur le travail temporaire **nº 6.019/1974**, régie par le décret **nº 10.854/2021**.

